



Brookfield Renewable Partners L.P.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES ET NOTES

Aux 30 septembre 2024 et 31 décembre 2023 et pour les trimestres
et périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

NON AUDITÉ
(EN MILLIONS)

	Note	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	1 266 \$	1 141 \$
Liquidités soumises à restrictions	16	334	310
Créances clients et autres actifs courants	17	1 661	1 517
Actifs liés à des instruments financiers	5	299	199
Montants à recevoir de parties liées	20	281	1 443
Actifs détenus en vue de la vente	4	2 643	—
		6 484	4 610
Actifs liés à des instruments financiers	5	1 966	1 768
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	14	2 178	2 546
Immobilisations corporelles à la juste valeur	8	61 389	64 005
Goodwill	13	1 982	1 944
Actifs d'impôt différé		284	244
Autres actifs non courants		890	1 011
Total de l'actif		75 173 \$	76 128 \$
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	18	1 539 \$	1 539 \$
Passifs liés à des instruments financiers	5	888	687
Montants à payer à des parties liées	20	887	835
Emprunts de la société mère	9	1 172	183
Emprunts sans recours	9	2 754	4 752
Provisions		68	42
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	4	1 576	—
		8 884	8 038
Passifs liés à des instruments financiers	5	2 488	2 433
Emprunts de la société mère	9	2 988	2 650
Emprunts sans recours	9	22 553	22 117
Passifs d'impôt différé		6 777	7 174
Provisions		1 227	1 268
Montants à payer à des parties liées	20	681	705
Autres passifs non courants		1 622	1 764
Capitaux propres			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	10	18 471	18 863
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	10	45	55
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	10	2 211	2 684
Actions échangeables de BEPC	10	2 042	2 479
Actions privilégiées	10	571	583
Billets subordonnés perpétuels	10	738	592
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	11	634	760
Capitaux propres des commanditaires	12	3 241	3 963
Total des capitaux propres		27 953	29 979
Total du passif et des capitaux propres		75 173 \$	76 128 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Approuvé au nom de Brookfield Renewable Partners L.P. :



Patricia Zuccotti
Administratrice



David Mann
Administrateur

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

NON AUDITÉ (EN MILLIONS, SAUF LES DONNÉES PAR PART)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2024	2023	2024	2023
Produits	20	1 470 \$	1 179 \$	4 444 \$	3 715 \$
Autres produits.....		155	116	251	203
Coûts d'exploitation directs ¹		(623)	(496)	(1 875)	(1 322)
Coûts de service de gestion	20	(59)	(43)	(157)	(155)
Charge d'intérêts	9	(514)	(370)	(1 479)	(1 166)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	14	(12)	—	(70)	46
Profit (perte) de change et sur les instruments financiers.....	5	186	114	422	432
Charge d'amortissement.....	8	(514)	(448)	(1 533)	(1 335)
Divers.....		(137)	(7)	(176)	(2)
(Charge) recouvrement d'impôt					
Exigible	7	38	(9)	(6)	(89)
Différé	7	(29)	(12)	(18)	25
		9	(21)	(24)	(64)
Résultat net		(39) \$	24 \$	(197) \$	352 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	10	116 \$	62 \$	182 \$	414 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	10	30	28	93	83
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	10	(62)	(27)	(161)	(65)
Actions échangeables de BEPC	10	(57)	(24)	(149)	(58)
Actions privilégiées.....	10	7	7	20	20
Billets subordonnés perpétuels.....	10	10	8	27	22
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées.....	11	9	11	29	31
Capitaux propres des commanditaires.....	12	(92)	(41)	(238)	(95)
		(39) \$	24 \$	(197) \$	352 \$
Perte de base et diluée par part de société en commandite		(0,32) \$	(0,14) \$	(0,83) \$	(0,34) \$

¹⁾ Les coûts d'exploitation directs ne comprennent pas la charge d'amortissement présentée ci-dessous.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2024	2023	2024	2023
Résultat net.....		(39) \$	24 \$	(197) \$	352 \$
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net					
Réévaluation des immobilisations corporelles.....	8	—	1	(121)	(43)
Écart actuariel sur les régimes à prestations définies		3	(2)	7	(8)
Recouvrement (charge) d'impôt différé sur les éléments ci-dessus		1	(8)	(2)	2
(Perte latente) profit latent sur les placements dans des titres de capitaux propres.....	5	(5)	2	(6)	4
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	14	6	—	9	6
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		5	(7)	(113)	(39)
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en résultat net					
Écart de conversion		132	(96)	(806)	775
Profit (perte) de la période sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	5	173	24	(89)	202
Profit (perte) sur les swaps de change – couverture d'un investissement net	5	(101)	48	45	29
Ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net.....	5	(49)	(14)	(111)	(86)
Impôt différé sur les éléments ci-dessus		6	(13)	37	(27)
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	14	65	12	44	(12)
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net à une date ultérieure		226	(39)	(880)	881
Autres éléments du résultat global.....		231	(46)	(993)	842
Résultat global.....		192 \$	(22) \$	(1 190) \$	1 194 \$
Résultat global attribuable aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	10	298 \$	59 \$	(462) \$	1 013 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	10	30	27	91	84
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield.....	10	(50)	(36)	(260)	8
Actions échangeables de BEPC.....	10	(45)	(32)	(240)	7
Actions privilégiées	10	13	(7)	8	19
Billets subordonnés perpétuels	10	10	8	27	22
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	11	9	11	29	31
Capitaux propres des commanditaires.....	12	(73)	(52)	(383)	10
		192 \$	(22) \$	(1 190) \$	1 194 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

NON AUDITÉ TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global							Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capitaux propres des comman- ditaires	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies	Couver- tures de flux de trésorerie	Placements dans des titres de capitaux propres	Total des capitaux propres des comman- ditaires	Capitaux propres des comman- ditaires détenant des parts privilégiées	Actions privilégiées	Billets subordonnés perpétuels	Actions échangeables de BEPC	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/ échangeables détenues par Brookfield	Total des capitaux propres
Solde au 30 juin 2024.....	(2 487) \$	(813) \$	6 704 \$	2 \$	8 \$	1 \$	3 415 \$	634 \$	565 \$	738 \$	2 152 \$	18 099 \$	48 \$	2 330 \$	27 981 \$
Résultat net.....	(92)	—	—	—	—	—	(92)	9	7	10	(57)	116	30	(62)	(39)
Autres éléments du résultat global.....	—	22	1	2	(4)	(2)	19	—	6	—	12	182	—	12	231
Apports en capital.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	313	—	—	313
Remboursement de capital.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(54)	—	—	(54)
Cession (note 3).....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(39)	—	—	(39)
Distributions ou dividendes déclarés.....	(101)	—	—	—	—	—	(101)	(9)	(7)	(10)	(64)	(143)	(33)	(69)	(436)
Régime de réinvestissement des distributions.....	2	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Divers.....	(2)	—	—	(1)	1	—	(2)	—	—	—	(1)	(3)	—	—	(6)
Variation au cours de la période ..	(193)	22	1	1	(3)	(2)	(174)	—	6	—	(110)	372	(3)	(119)	(28)
Solde au 30 septembre 2024	<u>(2 680) \$</u>	<u>(791) \$</u>	<u>6 705 \$</u>	<u>3 \$</u>	<u>5 \$</u>	<u>(1) \$</u>	<u>3 241 \$</u>	<u>634 \$</u>	<u>571 \$</u>	<u>738 \$</u>	<u>2 042 \$</u>	<u>18 471 \$</u>	<u>45 \$</u>	<u>2 211 \$</u>	<u>27 953 \$</u>
Solde au 30 juin 2023.....	(1 880) \$	(746) \$	6 909 \$	5 \$	30 \$	1 \$	4 319 \$	760 \$	584 \$	592 \$	2 686 \$	16 604 \$	59 \$	2 908 \$	28 512 \$
Résultat net.....	(41)	—	—	—	—	—	(41)	11	7	8	(24)	62	28	(27)	24
Autres éléments du résultat global.....	—	(15)	(4)	—	7	1	(11)	—	(14)	—	(8)	(3)	(1)	(9)	(46)
Apports en capital.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	406	—	—	406
Cession.....	3	—	(3)	—	—	—	—	—	—	—	—	(35)	—	—	(35)
Distributions ou dividendes déclarés.....	(97)	—	—	—	—	—	(97)	(11)	(7)	(8)	(61)	(240)	(30)	(66)	(520)
Régime de réinvestissement des distributions.....	2	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Divers.....	(4)	(1)	—	(1)	—	—	(6)	—	—	—	2	(24)	1	3	(24)
Variation au cours de la période ..	(137)	(16)	(7)	(1)	7	1	(153)	—	(14)	—	(91)	166	(2)	(99)	(193)
Solde au 30 septembre 2023	<u>(2 017) \$</u>	<u>(762) \$</u>	<u>6 902 \$</u>	<u>4 \$</u>	<u>37 \$</u>	<u>2 \$</u>	<u>4 166 \$</u>	<u>760 \$</u>	<u>570 \$</u>	<u>592 \$</u>	<u>2 595 \$</u>	<u>16 770 \$</u>	<u>57 \$</u>	<u>2 809 \$</u>	<u>28 319 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

NON AUDITÉ PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global							Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capitaux propres des comman- ditaires	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies	Couver- tures de flux de trésorerie	Placements dans des titres de capitaux propres	Total des capitaux propres des comman- ditaires	Capitaux propres des comman- ditaires détenant des parts priviliégées	Actions priviliégées	Billets subordonnés perpétuels	Actions échangeables de BEPC	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/ échangeables détenues par Brookfield	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023	(2 118) \$	(701) \$	6 743 \$	2 \$	36 \$	1 \$	3 963 \$	760 \$	583 \$	592 \$	2 479 \$	18 863 \$	55 \$	2 684 \$	29 979 \$
Résultat net.....	(238)	—	—	—	—	—	(238)	29	20	27	(149)	182	93	(161)	(197)
Autres éléments du résultat global.....	—	(93)	(21)	2	(31)	(2)	(145)	—	(12)	—	(91)	(644)	(2)	(99)	(993)
Émission de titres de capitaux propres (notes 11 et 19).....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	146	—	—	—	—	146
Titres de capitaux propres rachetés pour annulation (note 12).....	(52)	—	—	—	—	—	(52)	—	—	—	—	—	—	—	(52)
Apports en capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	824	—	—	824
Remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(221)	—	—	(221)
Rachat de parts de société en commandite privilégiées (note 11)	—	—	—	—	—	—	—	(131)	—	—	—	—	—	—	(131)
Cessions (note 3).....	3	—	(3)	—	—	—	—	—	—	—	—	(76)	—	—	(76)
Distributions ou dividendes déclarés.....	(305)	—	—	—	—	—	(305)	(29)	(20)	(27)	(193)	(494)	(100)	(208)	(1 376)
Régime de réinvestissement des distributions	6	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	6
Divers	24	3	(14)	(1)	—	—	12	5	—	—	(4)	37	(1)	(5)	44
Variation au cours de la période ..	(562)	(90)	(38)	1	(31)	(2)	(722)	(126)	(12)	146	(437)	(392)	(10)	(473)	(2 026)
Solde au 30 septembre 2024	(2 680) \$	(791) \$	6 705 \$	3 \$	5 \$	(1) \$	3 241 \$	634 \$	571 \$	738 \$	2 042 \$	18 471 \$	45 \$	2 211 \$	27 953 \$
Solde au 31 décembre 2022	(1 898) \$	(845) \$	6 817 \$	4 \$	17 \$	1 \$	4 096 \$	760 \$	571 \$	592 \$	2 561 \$	14 755 \$	59 \$	2 892 \$	26 286 \$
Résultat net.....	(95)	—	—	—	—	—	(95)	31	20	22	(58)	414	83	(65)	352
Autres éléments du résultat global.....	—	88	(4)	—	20	1	105	—	(1)	—	65	599	1	73	842
Émission de titres de capitaux propres	389	—	—	—	—	—	389	—	—	—	241	—	—	—	630
Apports en capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 987	—	—	1 987
Cession	17	—	(17)	—	—	—	—	—	—	—	—	(449)	—	—	(449)
Distributions ou dividendes déclarés.....	(286)	—	—	—	—	—	(286)	(31)	(20)	(22)	(180)	(641)	(87)	(199)	(1 466)
Régime de réinvestissement des distributions	6	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	6
Changements de propriété.....	113	16	(107)	—	(1)	—	21	—	—	—	(21)	—	—	—	—
Divers	(263)	(21)	213	—	1	—	(70)	—	—	—	(13)	105	1	108	131
Variation au cours de la période ...	(119)	83	85	—	20	1	70	—	(1)	—	34	2 015	(2)	(83)	2 033
Solde au 30 septembre 2023	(2 017) \$	(762) \$	6 902 \$	4 \$	37 \$	2 \$	4 166 \$	760 \$	570 \$	592 \$	2 595 \$	16 770 \$	57 \$	2 809 \$	28 319 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
		30 septembre		30 septembre	
		2024	2023	2024	2023
Activités d'exploitation					
Résultat net		(39) \$	24 \$	(197) \$	352 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :					
Charge d'amortissement.....	8	514	448	1 533	1 335
Profit latent de change et sur les instruments financiers.....	5	(211)	(144)	(450)	(410)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	14	12	—	70	(46)
Charge d'impôt différé	7	29	12	18	(25)
Autres éléments sans effet de trésorerie		70	(62)	163	(48)
Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	14	4	13	12	34
		379	291	1 149	1 192
Variation dans les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées	20	14	5	98	44
Variation nette des soldes du fonds de roulement.....		105	67	(194)	172
		498	363	1 053	1 408
Activités de financement					
Produit tiré des billets à moyen terme	9	289	—	586	293
Facilités de crédit de la société mère, montant net.....	9	(200)	—	100	—
Papier commercial, montant net.....	9	137	127	693	(122)
Produit tiré des emprunts sans recours	9, 20	2 226	1 307	6 265	3 736
Remboursement des emprunts sans recours	9, 20	(1 791)	(1 261)	(5 996)	(4 460)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	10	292	406	784	1 987
Remboursements de capital aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	10	(56)	(35)	(259)	(35)
Émission de titres de capitaux propres et frais connexes	10, 12	—	—	146	630
Remboursement et rachat de titres de capitaux propres	11, 12	—	(12)	(183)	(12)
Distributions versées :					
Aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation, aux porteurs d'actions privilégiées, aux commanditaires détenant des parts privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels	10, 11	(169)	(265)	(570)	(714)
Aux porteurs de parts d'Énergie Brookfield ou de BRELP et aux actionnaires de Brookfield Renewable Corporation	10, 12	(267)	(250)	(798)	(739)
Entrées de trésorerie provenant de parties liées	20	226	41	1 575	143
Sorties de trésorerie attribuées à des parties liées	20	(115)	(48)	(442)	(187)
		572	10	1 901	520
Activités d'investissement					
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'entité acquise.....					
	2	(98)	—	(109)	(87)
Investissement dans les immobilisations corporelles	8	(918)	(604)	(2 578)	(1 660)
Investissement dans des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	14	(27)	(55)	(99)	(179)
Produit de la cession d'actifs, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	3	66	145	256	217
Achats d'actifs financiers	5	(63)	(36)	(322)	(581)
Produit tiré des actifs financiers	5	88	33	181	412
Liquidités soumises à restrictions et autres		(58)	(13)	(68)	(28)
		(1 010)	(530)	(2 739)	(1 906)
(Profit) perte de change sur la trésorerie		16	(16)	(28)	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Augmentation (diminution).....		76	(173)	187	36
Variation nette de la trésorerie classée comme actif détenu en vue de la vente.....		(46)	5	(62)	—
Solde au début de la période		1 236	1 202	1 141	998
Solde à la fin de la période		1 266 \$	1 034 \$	1 266 \$	1 034 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :					
Intérêts payés		459 \$	333 \$	1 403 \$	1 001 \$
Intérêts reçus.....		29 \$	45 \$	82 \$	75 \$
Impôts sur le résultat payés		(1) \$	29 \$	69 \$	157 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

Les activités de Brookfield Renewable Partners L.P. (« Énergie Brookfield ») consistent à détenir un portefeuille d'actifs d'énergie renouvelable et de solutions durables principalement en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe, et en Asie.

Sauf indication contraire, « Énergie Brookfield » désigne Brookfield Renewable Partners L.P. et ses entités contrôlées, y compris Brookfield Renewable Corporation (« BEPC »). Sauf indication contraire, « la société en commandite » désigne Brookfield Renewable Partners L.P. et ses entités contrôlées, à l'exclusion de BEPC.

Les participations consolidées d'Énergie Brookfield comprennent les parts de société en commandite sans droit de vote cotées en Bourse (les « parts de société en commandite ») détenues par le public et par Brookfield, les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC ») de BEPC détenues par le public et par Brookfield, les parts de société en commandite rachetables/échangeables (les « parts de société en commandite rachetables/échangeables ») détenues dans Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP »), filiale société de portefeuille d'Énergie Brookfield, détenue par Brookfield, et une participation de commandité (la « participation de commandité ») dans BRELP détenue par Brookfield. Les porteurs de parts de société en commandite, de parts de société en commandite rachetables/échangeables, de la participation de commandité et d'actions échangeables de BEPC sont désignés collectivement les « porteurs de parts », sauf indication contraire. Les parts de société en commandite, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, la participation de commandité et les actions échangeables de BEPC sont désignées collectivement les « parts » ou par l'expression « par part », sauf indication contraire.

Énergie Brookfield est une société en commandite cotée en Bourse créée en vertu des lois des Bermudes, conformément à une convention de société en commandite modifiée et reformulée en date du 20 novembre 2011, dans sa version modifiée de temps à autre.

Le bureau principal d'Énergie Brookfield est situé au 73 Front Street, Fifth Floor, Hamilton HM12, Bermudes.

La société mère directe d'Énergie Brookfield est son commandité, Brookfield Renewable Partners Limited (« BRPL »), tandis que la société mère ultime d'Énergie Brookfield est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation »). Brookfield Corporation et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield, et sauf indication contraire, y compris Brookfield Asset Management Ltd (« Brookfield Asset Management »), sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans les présents états financiers.

Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions (auparavant Brookfield Reinsurance) et leurs parties liées.

Les actions échangeables de BEPC sont négociées sous le symbole « BEPC » à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto.

Les parts de société en commandite sont négociées à la Bourse de New York sous le symbole « BEP » et à la Bourse de Toronto sous le symbole « BEP.UN ». Les parts privilégiées de société en commandite de catégorie A, série 7, série 13 et série 18 d'Énergie Brookfield sont négociées à la Bourse de Toronto respectivement sous les symboles « BEP.PR.G », « BEP.PR.M » et « BEP.PR.R ». Les parts privilégiées de société en commandite de catégorie A de série 17 sont négociées à la Bourse de New York sous le symbole « BEP.PR.A ». Les billets subordonnés perpétuels sont négociés à la Bourse de New York sous les symboles « BEPH », « BEPI », et « BEPJ ».

Notes des états financiers consolidés	Page
1. Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables	9
2. Acquisitions	11
3. Cession d'actifs	13
4. Actifs détenus en vue de la vente	14
5. Gestion des risques et instruments financiers	15
6. Informations sectorielles	19
7. Impôts sur le résultat	26
8. Immobilisations corporelles	27
9. Emprunts	28
10. Participations ne donnant pas le contrôle	31
11. Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	35
12. Capitaux propres des commanditaires	36
13. Goodwill	37
14. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	37
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	38
16. Liquidités soumises à restrictions	38
17. Créances clients et autres actifs courants	38
18. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	39
19. Engagements, éventualités et garanties	39
20. Transactions entre parties liées	41
21. Filiales faisant appel public à l'épargne	45
22. Événements postérieurs à la date de clôture	47

1. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Certaines informations et notes complémentaires normalement incluses dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») ont été omises ou résumées. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2023 d'Énergie Brookfield. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon les méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2023.

Les résultats figurant dans les présents états financiers consolidés intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats prévus pour un exercice complet. Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée le 8 novembre 2024 par le conseil d'administration du commandité d'Énergie Brookfield, nommément BRPL.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « £ », « R\$ », « COP », « INR », « \$ AU », « CNY » et « KRW » renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, à la livre sterling, au réal, au peso colombien, à la roupie indienne, au dollar australien, au yuan et au won coréen.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

b) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c) Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes d'Énergie Brookfield et de ses filiales, qui sont des entités sur lesquelles Énergie Brookfield exerce le contrôle. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il a des droits sur des rendements variables ou qu'il est exposé à ceux-ci en raison de son lien avec l'entité émettrice, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales d'Énergie Brookfield sont présentées distinctement dans les capitaux propres aux états de la situation financière combinés.

d) Normes comptables récemment adoptées

Réforme fiscale internationale – modifications d'IAS 12 – modèle de règles du Pilier Deux

La société en commandite mène ses activités dans des pays, notamment le Canada, qui ont adopté de nouvelles lois pour instituer l'impôt complémentaire minimum mondial. Ces nouvelles lois sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La société en commandite a appliqué une exception obligatoire temporaire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé associé à l'impôt complémentaire minimum mondial et la comptabilisera à titre de charge d'impôt lorsqu'elle deviendra exigible. Aucune incidence importante sur l'impôt exigible n'a été relevée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. L'impôt complémentaire minimum mondial ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière de la société en commandite.

Modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »)

Les modifications apportées précisent la méthode de classement de la dette et des autres passifs à titre d'éléments courants ou non courants. Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Énergie Brookfield n'a relevé aucune incidence importante.

e) Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »). IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière, car elle impose la présentation dans l'état du résultat net des sous-totaux définis, la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et introduit de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. Énergie Brookfield n'a pas encore évalué l'incidence de cette norme sur la présentation de ses informations.

Il n'y a à l'heure actuelle aucune modification future aux IFRS susceptible d'avoir une incidence sur Énergie Brookfield.

2. ACQUISITIONS

Portefeuille éolien en Inde

Le 5 juillet 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'une participation de 74 % (participation nette de 15 % pour Énergie Brookfield) dans une entreprise d'énergie renouvelable commerciale et industrielle de premier plan située en Inde, spécialisée en énergie éolienne et détenant des actifs en exploitation d'une puissance de 524 MW et un portefeuille d'actifs en développement d'une puissance de 2,75 GW. La structure de la transaction consiste en un paiement initial de 87 millions \$ (montant net de 17 millions \$ pour Énergie Brookfield) et une contrepartie sans effet de trésorerie de 45 millions \$ et offre des possibilités d'investissement ultérieur. Les coûts de transaction liés à l'acquisition ont totalisé 2 millions \$ et ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat. Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits se seraient élevés à 41 millions \$ pour la période close le 30 septembre 2024.

Portefeuille de production décentralisée en Corée du Sud

Le 22 juillet 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a réalisé l'acquisition d'une plateforme d'énergie renouvelable entièrement intégrée spécialisée dans la production décentralisée en Corée du Sud qui détient des actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 103 MW ainsi qu'un portefeuille d'actifs en développement d'une puissance de 2,2 GW pour un montant initial de 23 milliards KRW (17 millions \$) et un montant complémentaire de 2 milliards KRW (2 millions \$) (montant net prévu d'environ 5 milliards KRW (4 millions \$) pour Énergie Brookfield). Les coûts de transaction liés à l'acquisition ont totalisé 4 millions \$ et ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat. Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits tirés du portefeuille de production décentralisé en Corée du Sud se seraient élevés à 13 millions \$ pour la période close le 30 septembre 2024.

La répartition provisoire du prix d'acquisition, à la juste valeur, au 30 septembre 2024, à l'égard des acquisitions est la suivante :

(EN MILLIONS)	Portefeuille éolien en Inde	Portefeuille de production décentralisée en Corée du Sud	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 \$	6 \$	9 \$
Créances clients et autres actifs courants	18	7	25
Immobilisations corporelles à la juste valeur	154	100	254
Autres actifs non courants	1	—	1
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(3)	(10)	(13)
Tranche courante des emprunts sans recours	(13)	(1)	(14)
Emprunts sans recours	(28)	(83)	(111)
Passifs d'impôt différé	(13)	(1)	(14)
Autres passifs non courants	(1)	—	(1)
Juste valeur des actifs nets acquis	118	18	136
Participations ne donnant pas le contrôle	(7)	(3)	(10)
Goodwill	21	4	25
Juste valeur totale des actifs nets acquis, goodwill inclus, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	132 \$	19 \$	151 \$

Réalisées en 2023

Portefeuille d'énergies renouvelables aux États-Unis

Le 25 octobre 2023, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'une participation de 100 % dans une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis, et qui détient des actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 5 900 MW et un portefeuille de développement d'une puissance de 6 100 MW. Au cours du troisième trimestre de 2024, la répartition du prix d'acquisition a été finalisée et aucun changement important n'a été apporté à la répartition du prix d'acquisition au 31 décembre 2023 telle qu'elle est présentée dans le rapport annuel de 2023.

Portefeuille d'énergies renouvelables en Inde

Le 22 avril 2023, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a acquis une participation financière d'environ 7 % (participation nette de 1 % pour Énergie Brookfield) dans une plateforme de projets en développement d'énergie renouvelable commerciale et industrielle de premier plan en Inde qui détient un portefeuille d'actifs en exploitation et en développement d'une puissance de 4 500 MW. La participation a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 26 octobre 2023, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a souscrit des actions additionnelles. Cette souscription a fait passer la participation totale à environ 37,54 % (participation nette d'environ 7 % pour Énergie Brookfield) et a procuré à Énergie Brookfield le contrôle du conseil d'administration. Par conséquent, Énergie Brookfield a décomptabilisé l'investissement dans des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence qui existait déjà et a comptabilisé la transaction comme regroupement d'entreprises.

Au cours du troisième trimestre de 2024, la répartition du prix d'acquisition a été finalisée et, par conséquent, la répartition du prix d'acquisition au 31 décembre 2023 ne correspond pas aux chiffres présentés dans le rapport annuel de 2023. L'incidence de la répartition finale du prix d'acquisition a entraîné une augmentation de 23 millions \$ du goodwill et une diminution correspondante de 28 millions \$ des immobilisations corporelles, de 3 millions \$ des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, de 3 millions \$ d'autres actifs non courants et de 11 millions \$ des passifs d'impôt différé.

Portefeuille éolien au Royaume-Uni

Le 14 décembre 2023, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'une participation de 100 % dans un développeur indépendant de premier plan de projets d'énergie renouvelable au Royaume-Uni détenant des actifs terrestres d'énergie éolienne d'une puissance de 260 MW, des projets en développement à très court terme d'une puissance de 800 MW et des projets à un stade avancé d'une puissance de 3 GW. Au cours du troisième trimestre de 2024, la répartition du prix d'acquisition a été ajustée et, par conséquent, la répartition du prix d'acquisition au 31 décembre 2023 ne correspond pas aux chiffres présentés dans le rapport annuel de 2023. L'incidence de la répartition ajustée du prix d'acquisition a entraîné une augmentation de 95 millions \$ du goodwill et une diminution correspondante de 127 millions \$ des immobilisations corporelles et de 32 millions \$ des passifs d'impôt différé.

La répartition finale du prix d'acquisition, à la juste valeur, au 30 septembre 2024, à l'égard du portefeuille d'énergies renouvelables en Inde et du portefeuille éolien au Royaume-Uni est la suivante :

(EN MILLIONS)	Portefeuille d'énergies renouvelables en Inde	Portefeuille éolien au Royaume-Uni	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 \$	60 \$	87 \$
Liquidités soumises à restrictions	32	1	33
Créances clients et autres actifs courants	69	26	95
Immobilisations corporelles, à la juste valeur	823	868	1 691
Actifs d'impôt différé	22	—	22
Actifs liés aux instruments financiers	—	8	8
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5	—	5
Autres actifs non courants	36	—	36
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(62)	(13)	(75)
Tranche courante des emprunts sans recours	(35)	(61)	(96)
Passifs liés aux instruments financiers	—	(65)	(65)
Emprunts sans recours	(581)	(236)	(817)
Passifs d'impôt différé	(37)	(119)	(156)
Provisions	—	(6)	(6)
Autres passifs non courants	(19)	(58)	(77)
Juste valeur des actifs nets acquis	280	405	685
Participations ne donnant pas le contrôle	(37)	(34)	(71)
Goodwill	204	254	458
Juste valeur totale des actifs nets acquis, compte tenu du goodwill, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	447 \$	625 \$	1 072 \$

3. CESSION D'ACTIFS

Au 26 avril 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a réalisé la vente d'un actif de stockage par batteries aux États-Unis d'une puissance de 60 MW, pour un produit d'environ 87 millions \$ (montant net de 25 millions \$ pour Énergie Brookfield). Par suite de cette cession, Énergie Brookfield a décomptabilisé un actif total de 82 millions \$ de l'état consolidé de la situation financière. Ce faisant, la vente s'est traduite par un profit sur cession de 5 millions \$ (montant net de 2 millions \$ pour Énergie Brookfield) qui a été comptabilisé au poste Autres produits dans les comptes consolidés de résultat.

Le 28 mai 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a réalisé la vente d'un actif hydroélectrique aux États-Unis d'une puissance de 30 MW, pour un produit d'environ 67 millions \$ (montant net de 15 millions \$ pour Énergie Brookfield), déduction faite des coûts de transaction. Par suite de cette cession, Énergie Brookfield a décomptabilisé un actif total de 42 millions \$ et un passif total de 4 millions \$ de l'état consolidé de la situation financière. Ce faisant, la vente s'est traduite par un profit sur cession de 29 millions \$ (montant net de 6 millions \$ pour Énergie Brookfield) qui a été comptabilisé au poste Autres produits dans les comptes consolidés de résultat. Par suite de cette cession, la quote-part d'Énergie Brookfield de l'écart de réévaluation cumulé après impôt de 28 millions \$, auparavant classée dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassée directement dans les capitaux propres et comptabilisée au poste Cessions des états consolidés des variations des capitaux propres.

Le 31 mai 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a réalisé la vente d'un portefeuille de centrales alimentées à la biomasse au Brésil d'une puissance de 85 MW, pour un produit d'environ 251 millions R\$ (48 millions \$) (montant net de 105 millions R\$ (21 millions \$) pour Énergie Brookfield). Par suite de cette cession, Énergie Brookfield a décomptabilisé un actif total de 86 millions \$ et un passif total de 2 millions \$ de l'état consolidé de la situation financière. Ce faisant, la vente du portefeuille s'est traduite par une perte sur cession de 24 millions \$ (montant net de 11 millions \$ pour Énergie Brookfield) qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et de 12 millions \$ (montant net de 5 millions \$ pour Énergie Brookfield) qui a été comptabilisée au poste Divers dans les comptes consolidés de résultat au cours de l'exercice.

Le 9 septembre 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente de sa participation de 50 % dans un portefeuille d'actifs éoliens au Royaume-Uni d'une puissance de 67 MW pour un produit d'environ 63 millions £ (82 millions \$) (montant net de 28 millions £ (36 millions \$) pour Énergie Brookfield). Par suite de cette cession, Énergie Brookfield a décomptabilisé un actif total de 250 millions \$, un passif total de 135 millions \$ et une participation ne donnant pas le contrôle de 39 millions \$ de l'état consolidé de la situation financière. Ce faisant, la vente du portefeuille s'est traduite par un profit sur cession de 6 millions \$ (montant net de 2 millions \$ pour Énergie Brookfield) qui a été comptabilisé au poste Autres produits dans les comptes consolidés de résultat au cours de la période.

4. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au 30 septembre 2024, les actifs détenus en vue de la vente comprenaient un actif de production décentralisée aux États-Unis d'une puissance de 6 MW, un portefeuille de centrales hydroélectriques au Brésil d'une puissance de 90 MW, une participation de 25 % dans des centrales de stockage par pompage au Royaume-Uni d'une puissance de 2 GW, une centrale alimentée à la biomasse au Brésil d'une puissance de 30 MW, un portefeuille d'actifs éoliens en Espagne et au Portugal d'une puissance de 682 MW, un portefeuille d'actifs d'énergie solaire en Espagne d'une puissance de 63 MW et un portefeuille d'actifs d'énergie éolienne et d'énergie solaire en Inde d'une puissance de 1 004 MW.

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux actifs et passifs classés comme étant détenus en vue de la vente :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024
Actif	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 \$
Liquidités soumises à restrictions	15
Créances clients et autres actifs courants	77
Actifs liés à des instruments financiers	33
Immobilisations corporelles à la juste valeur	1 779
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	450
Goodwill	63
Autres actifs non courants	164
Actifs détenus en vue de la vente	2 643 \$
Passif	
Passifs courants	21 \$
Emprunts sans recours	1 306
Passifs liés à des instruments financiers	6
Passifs d'impôt différé	99
Autres passifs non courants	144
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	1 576 \$

5. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

Énergie Brookfield court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. Énergie Brookfield a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

Il n'y a eu aucune autre modification importante au chapitre des risques auxquels Énergie Brookfield est exposée par rapport à ceux énoncés dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2023.

Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre des participants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte

Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs et des passifs d'Énergie Brookfield, y compris les contrats d'énergie dérivés, les conventions d'achat d'électricité comptabilisées selon IFRS 9 (« CAÉ selon IFRS 9 »), les swaps de taux d'intérêt, les swaps de change et les passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux évalués et présentés à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs aux :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024				31 décembre 2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Total
Actifs évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 266 \$	— \$	— \$	1 266 \$	1 141 \$
Liquidités soumises à restrictions ¹	451	—	—	451	391
Actifs liés à des instruments financiers ¹					
CAÉ selon IFRS 9	—	—	64	64	50
Contrats d'énergie dérivés	—	169	—	169	90
Swaps de taux d'intérêt	—	139	—	139	233
Swaps de change	—	57	—	57	27
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	89	89	27
Placements dans des titres de créance et titres de capitaux propres	—	49	1 698	1 747	1 540
Immobilisations corporelles	—	—	61 389	61 389	64 005
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs liés à des instruments financiers ¹					
CAÉ selon IFRS 9	—	(46)	(685)	(731)	(798)
Contrats d'énergie dérivés	—	(216)	—	(216)	(82)
Swaps de taux d'intérêt	—	(125)	—	(125)	(105)
Swaps de change	—	(312)	—	(312)	(353)
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	(1 992)	(1 992)	(1 782)
Contrepartie éventuelle ²	—	—	(68)	(68)	(92)
Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Emprunts de la société mère ¹	(3 177)	(976)	—	(4 153)	(2 731)
Emprunt sans recours ¹	(2 133)	(22 907)	—	(25 040)	(26 839)
Total	(3 593) \$	(24 168) \$	60 495 \$	32 734 \$	34 722 \$

¹⁾ Comprennent le montant courant et les montants non courants.

²⁾ Se rapporte aux regroupements d'entreprises effectués en 2022 et en 2023 comportant des obligations venant à échéance entre 2024 et 2027.

Aucun reclassement n'a eu lieu au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024.

Information sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente le montant total des positions nettes en instruments financiers d'Énergie Brookfield :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024			31 décembre 2023
	Actif	Passif	Actif (passif) net	Actif (passif) net
CAÉ selon IFRS 9	64 \$	731 \$	(667) \$	(748) \$
Contrats d'énergie dérivés.....	169	216	(47)	8
Swaps de taux d'intérêt	139	125	14	128
Swaps de change	57	312	(255)	(326)
Placements dans des titres de créance et titres de capitaux propres.....	1 747	—	1 747	1 540
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.....	89	1 992	(1 903)	(1 755)
Total	2 265	3 376	(1 111)	(1 153)
Moins : tranche courante.....	299	888	(589)	(488)
Tranche non courante	1 966 \$	2 488 \$	(522) \$	(665) \$

a) Contrats d'énergie dérivés et CAÉ selon IFRS 9

Énergie Brookfield a conclu des contrats d'énergie dérivés à long terme principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés intermédiaires d'Énergie Brookfield à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

b) Couvertures de taux d'intérêt

Énergie Brookfield a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés intermédiaires.

c) Swaps de change

Énergie Brookfield a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions libellées en monnaies étrangères qui sont prévues.

d) Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux

Énergie Brookfield détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets solaires et éoliens destinés aux réseaux publics. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière.

Les profits ou les pertes sur les passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux sont comptabilisés au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat.

e) Placements dans des titres de créance et de capitaux propres

Les placements d'Énergie Brookfield dans des titres de capitaux propres et des titres de créance sont comptabilisés à la JVRN, à la JVAERG et au coût amorti.

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Contrats d'énergie dérivés	16 \$	(33) \$	13 \$	43 \$
CAÉ selon IFRS 9	44	46	45	117
Placement dans des titres d'emprunt et des titres de capitaux propres	22	(16)	69	54
Swaps de taux d'intérêt	1	26	27	35
Swaps de change	(2)	14	22	8
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	133	85	274	146
Profit de change	(28)	(9)	(28)	29
	186 \$	113 \$	422 \$	432 \$

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les profits de néant (respectivement 5 millions \$ et 15 millions \$ en 2023) tirés des titres de créance et des titres de capitaux propres ont été comptabilisés au poste Autres produits dans les comptes consolidés de résultat.

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Autres éléments du résultat global dans les états consolidés du résultat global pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Contrats d'énergie dérivés	13 \$	(21) \$	26 \$	163 \$
CAÉ selon IFRS 9	261	(2)	(87)	35
Swaps de taux d'intérêt	(102)	28	(30)	11
Swaps de change	1	19	2	(7)
	173	24	(89)	202
Swaps de change – investissement net	(101)	48	45	29
Placements dans des titres de créance et de capitaux propres	(5)	2	(6)	4
	67 \$	74 \$	(50) \$	235 \$

Le tableau suivant présente les ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net dans les états consolidés du résultat global pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Contrats d'énergie dérivés	(48) \$	(10) \$	(106) \$	(92) \$
Swaps de taux d'intérêt	(1)	1	(5)	2
Swaps de change	—	(5)	—	4
	(49) \$	(14) \$	(111) \$	(86) \$

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le principal décideur opérationnel) d'Énergie Brookfield analysent les résultats de l'entreprise, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie.

Les activités d'Énergie Brookfield sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire destinée aux réseaux publics, 4) énergie décentralisée et stockage (production décentralisée, stockage par pompage, 5) solutions durables (gaz naturel renouvelable, captage et stockage de carbone, recyclage, cogénération à la biomasse, services d'énergie nucléaire et transformation énergétique) et 6) siège social. L'hydroélectricité est de surcroît sectorisée par région, nommément Amérique du Nord, Colombie et Brésil. Cette répartition permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de notre société.

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel ont été révisés au cours du quatrième trimestre de 2023 pour séparer les activités du secteur énergie décentralisée et solutions durables en un secteur énergie décentralisée et stockage et un secteur solutions durables. Ce changement découle de l'évolution des activités d'Énergie Brookfield, dont l'énergie décentralisée et les solutions durables continuent de prendre de l'ampleur et s'imposent comme une composante plus importante de l'entreprise. L'information financière des secteurs opérationnels de la période précédente a été retraitée pour présenter les résultats correspondant aux secteurs distincts énergie décentralisée et stockage et solutions durables.

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata. Les informations au prorata reflètent la quote-part d'Énergie Brookfield dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent aux porteurs de parts (les porteurs de la participation de commandité, des parts de société en commandite rachetables/échangeables, des actions échangeables de BEPC et des parts de société en commandite) une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux porteurs de parts d'Énergie Brookfield.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Impôt exigible et Divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part d'Énergie Brookfield des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat des participations consolidées que la société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment, et 3) les autres produits comprennent, sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures réglées en devises et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, les crédits d'impôt transférables et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment

développés que nous avons monétisés afin de révéler la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs de capitaux à faible coût, ce qui n'est pas mis en évidence dans notre compte consolidé de résultats.

Énergie Brookfield n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers consolidés. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas qu'Énergie Brookfield dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait de ses états financiers de montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis de notre société sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

Énergie Brookfield présente ses résultats répartis en fonction de ces secteurs et les informations sectorielles des périodes antérieures sont présentées de façon cohérente.

Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables ». Énergie Brookfield analyse le rendement de ses secteurs opérationnels en fonction des fonds provenant des activités. Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celle des fonds provenant des activités utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada (« REALPAC ») et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »).

Énergie Brookfield se sert des fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante sans effet de trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes, notamment des crédits d'impôt à l'investissement qui n'ont pas été versés aux commanditaires ayant droit à des avantages fiscaux. Énergie Brookfield tient compte des profits et des pertes réalisés à la cession d'actifs qu'elle a développés ou qu'elle ne comptait pas détenir à long terme dans le calcul des fonds provenant des activités afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulatif réalisé sur les placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le résultat net de la période considérée.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 :

(EN MILLIONS)	Attribuable aux porteurs de parts									Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et divers ¹	Selon les IFRS ²
	Hydroélectricité				Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total			
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Énergie éolienne								
Produits	208 \$	48 \$	87 \$	133 \$	145 \$	64 \$	119 \$	— \$	804 \$	(189) \$	855 \$	1 470 \$
Autres produits ³	4	2	1	31	41	54	8	2	143	(34)	46	155
Coûts d'exploitation directs	(96)	(17)	(38)	(55)	(28)	(23)	(95)	(9)	(361)	127	(389)	(623)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	96	—	96
Coûts de service de gestion	116	33	50	109	158	95	32	(7)	586	—	512	(59)
Charge d'intérêts	(70)	(3)	(20)	(34)	(30)	(10)	(5)	(48)	(220)	23	(317)	(514)
Impôt exigible	(2)	(2)	(6)	5	(1)	—	3	—	(3)	(1)	42	38
Distributions attribuables aux éléments suivants :												
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	(9)	(9)	—	—	(9)
Actions privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	(7)	(7)	—	—	(7)
Billets subordonnés perpétuels	—	—	—	—	—	—	—	(10)	(10)	—	—	(10)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(22)	—	(22)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(237)	(237)
Fonds provenant des activités ³	44	28	24	80	127	85	30	(140)	278	—	—	(514)
Charge d'amortissement												186
Profit de change et sur les instruments financiers												(29)
(Recouvrement) charge d'impôt différé												(137)
Divers												(86)
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence												121
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle												(181) \$
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ⁴												

¹⁾ Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et autres comprennent certains éléments liés aux instruments financiers. Se reporter à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers ».

²⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 12 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 116 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

³⁾ Les autres produits au pro rata comprennent un montant de 19 millions \$ dans le secteur énergie solaire destinée aux réseaux publics, un montant de 19 millions \$ dans le secteur énergie décentralisée et stockage et un montant de 1 million \$ dans le secteur solutions durables qui sont présentés au poste « Perte (profit) de change et sur les instruments financiers » dans les comptes consolidés de résultat.

⁴⁾ Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées, aux actions privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 septembre 2023 :

(EN MILLIONS)	Attribuable aux porteurs de parts									Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et divers ¹	Selon les IFRS ²
	Hydroélectricité				Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total			
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Énergie éolienne								
Produits	221 \$	62 \$	74 \$	102 \$	82 \$	61 \$	21 \$	— \$	623 \$	(50) \$	606 \$	1 179 \$
Autres produits ³	3	1	—	56	14	2	2	46	124	(2)	(6)	116
Coûts d'exploitation directs	(86)	(18)	(35)	(35)	(21)	(23)	(13)	(9)	(240)	24	(280)	(496)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28	—	28
	138	45	39	123	75	40	10	37	507	—	320	
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	—	—	—	(43)	(43)	—	—	(43)
Charge d'intérêts	(66)	(5)	(21)	(30)	(28)	(10)	1	(28)	(187)	8	(191)	(370)
Impôt exigible	3	(2)	(2)	2	4	(1)	(2)	—	2	(1)	(10)	(9)
Distributions attribuables aux éléments suivants :												
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	(11)	(11)	—	—	(11)
Actions privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	(7)	(7)	—	—	(7)
Billets subordonnés perpétuels	—	—	—	—	—	—	—	(8)	(8)	—	—	(8)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(7)	—	(7)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(119)	(119)
Fonds provenant des activités ³	75	38	16	95	51	29	9	(60)	253	—	—	
Charge d'amortissement												(448)
Profit (perte) de change et sur les instruments financiers												114
Charge d'impôt différé												(12)
Divers												(7)
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence												(21)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle												57
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ⁴												(64) \$

¹⁾ Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et autres comprennent certains éléments liés aux instruments financiers. Se reporter à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers ».

²⁾ La quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de néant est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 62 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

³⁾ Les autres produits au pro rata comprennent un montant de 2 millions \$ dans le secteur siège social qui est présenté au poste « Perte (profit) de change et sur les instruments financiers » dans les comptes consolidés de résultat.

⁴⁾ Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées, aux actions privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 :

(EN MILLIONS)	Attribuable aux porteurs de parts									Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et divers ¹	Selon les IFRS ²
	Hydroélectricité				Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total			
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Énergie éolienne								
Produits	767 \$	160 \$	238 \$	457 \$	358 \$	177 \$	352 \$	— \$	2 509 \$	(540) \$	2 475 \$	4 444 \$
Autres produits ³	20	4	2	82	99	80	50	56	393	(65)	(77)	251
Coûts d'exploitation directs	(300)	(54)	(114)	(173)	(92)	(65)	(284)	(30)	(1 112)	369	(1 132)	(1 875)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	236	—	236
	487	110	126	366	365	192	118	26	1 790	—	1 266	
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	—	—	—	(157)	(157)	—	—	(157)
Charge d'intérêts	(204)	(11)	(63)	(94)	(86)	(27)	(14)	(122)	(621)	45	(903)	(1 479)
Impôt exigible	(5)	(5)	(10)	(2)	—	(2)	1	—	(23)	4	13	(6)
Distributions attribuables aux éléments suivants :												
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	(29)	(29)	—	—	(29)
Actions privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	(20)	(20)	—	—	(20)
Billets subordonnés perpétuels	—	—	—	—	—	—	—	(27)	(27)	—	—	(27)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(49)	—	(49)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(376)	(376)
Fonds provenant des activités	278	94	53	270	279	163	105	(329)	913	—	—	
Charge d'amortissement												(1 533)
Profit de change et sur les instruments financiers ³												422
Charge (recouvrement) d'impôt différé												(18)
Divers												(176)
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence												(257)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle												194
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ⁴												(455) \$

¹⁾ Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et autres comprennent certains éléments liés aux instruments financiers. Se reporter à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers ».

²⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 70 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 182 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

³⁾ Les autres produits au pro rata comprennent un montant de 4 millions \$ dans le secteur Énergie éolienne, un montant de 19 millions \$ dans le secteur énergie solaire destinée aux réseaux publics, un montant de 19 millions \$ dans le secteur énergie décentralisée et stockage, un montant de 13 millions \$ dans le secteur solutions durables et un montant de 14 millions \$ dans le secteur siège social qui sont présentés au poste « Perte (profit) de change et sur les instruments financiers » dans les comptes consolidés de résultat.

⁴⁾ Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées, aux actions privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 :

(EN MILLIONS)	Attribuable aux porteurs de parts									Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et divers ¹	Selon les IFRS ²
	Hydroélectricité				Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total			
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Énergie éolienne								
Produits	830 \$	181 \$	206 \$	373 \$	280 \$	190 \$	54 \$	— \$	2 114 \$	(179) \$	1 780 \$	3 715 \$
Autres produits ³	11	4	5	99	37	7	11	80	254	(9)	(42)	203
Coûts d'exploitation directs	(292)	(53)	(77)	(110)	(66)	(59)	(32)	(27)	(716)	84	(690)	(1 322)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	104	—	104
Coûts de service de gestion	549	132	134	362	251	138	33	53	1 652	—	1 048	—
Charge d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	(155)	(155)	—	—	(155)
Charge d'intérêts	(201)	(14)	(60)	(80)	(83)	(29)	(1)	(88)	(556)	24	(634)	(1 166)
Impôt exigible	(1)	(6)	(14)	(3)	—	(2)	(2)	—	(28)	4	(65)	(89)
Distributions attribuables aux éléments suivants :												
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	(31)	(31)	—	—	(31)
Actions privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	(20)	(20)	—	—	(20)
Billets subordonnés perpétuels	—	—	—	—	—	—	—	(22)	(22)	—	—	(22)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(28)	—	(28)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(349)	(349)
Fonds provenant des activités ³	347	112	60	279	168	107	30	(263)	840	—	—	—
Charge d'amortissement												(1 335)
Profit (perte) de change et sur les instruments financiers												432
Recouvrement d'impôt différé												25
Divers												(2)
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence												(30)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle												(65)
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ⁴												(135) \$

¹⁾ Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et autres comprennent certains éléments liés aux instruments financiers. Se reporter à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers ».

²⁾ La quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 46 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 414 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

³⁾ Les autres produits au pro rata comprennent un montant de 8 millions \$ dans le secteur siège social qui est présenté au poste « Perte (profit) de change et sur les instruments financiers » dans les comptes consolidés de résultat.

⁴⁾ Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées, aux actions privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels.

Le tableau qui suit présente de l'information relative aux états de la situation financière de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des états consolidés de la situation financière, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :

(EN MILLIONS)	Attribuable aux porteurs de parts									Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS
	Hydroélectricité				Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total			
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Énergie éolienne								
Au 30 septembre 2024												
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	87 \$	69 \$	12 \$	162 \$	142 \$	51 \$	39 \$	3 \$	565 \$	(77) \$	778 \$	1 266 \$
Immobilisations corporelles.....	14 851	1 367	2 247	5 177	3 519	2 374	308	—	29 843	(1 481)	33 027	61 389
Total de l'actif.....	15 800	1 762	2 489	6 495	4 676	3 063	1 592	101	35 978	(1 651)	40 846	75 173
Total du passif.....	9 075	657	1 520	4 469	3 529	1 866	839	4 526	26 481	(1 651)	22 390	47 220
Au 31 décembre 2023												
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	77 \$	20 \$	12 \$	225 \$	123 \$	50 \$	30 \$	3 \$	540 \$	(85) \$	686 \$	1 141 \$
Immobilisations corporelles.....	15 134	1 694	2 490	6 024	3 635	2 386	341	—	31 704	(1 578)	33 879	64 005
Total de l'actif.....	16 143	1 880	2 738	6 802	4 518	2 842	1 540	257	36 720	(1 529)	40 937	76 128
Total du passif.....	9 231	531	1 645	4 727	3 484	1 705	1 126	3 159	25 608	(1 529)	22 070	46 149

Informations géographiques

Le tableau suivant présente les produits consolidés par secteur à présenter pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Hydroélectricité				
Amérique du Nord	238 \$	234 \$	891 \$	942 \$
Brésil	55	69	180	202
Colombie	385	327	1 046	902
	678	630	2 117	2 046
Énergie éolienne.....	391	271	1 237	879
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	283	186	771	524
Énergie décentralisée et stockage	103	83	293	239
Solutions durables.....	15	9	26	27
Total	1 470 \$	1 179 \$	4 444 \$	3 715 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles consolidées et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence par secteur géographique :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024	31 décembre 2023
États-Unis	35 239 \$	34 303 \$
Colombie	9 626	10 585
Canada	7 182	7 483
Brésil	4 734	5 622
Europe	3 087	5 046
Asie	3 493	3 320
Autres	206	192
	63 567 \$	66 551 \$

7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, le taux d'imposition effectif d'Énergie Brookfield s'est établi à (13,9) % (15,4 % en 2023). Le taux d'imposition effectif est différent du taux prévu par la loi en raison principalement des écarts entre les taux, de la non-comptabilisation de l'avantage tiré des pertes fiscales de l'exercice considéré et du bénéfice ou de la perte non imposable des participations ne donnant pas le contrôle.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

(EN MILLIONS)	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Divers ¹	Total ^{2, 3}
Immobilisations corporelles à la juste valeur					
Au 31 décembre 2023.....	32 646 \$	15 224 \$	11 022 \$	197 \$	59 089 \$
Ajouts, montant net ⁴	6	120	183	(1)	308
Transfert des immobilisations en cours.....	3	564	978	—	1 545
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises.....	—	154	100	—	254
Cessions.....	(38)	(236)	—	(39)	(313)
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente.....	(143)	(987)	(624)	(10)	(1 764)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :					
Variation de la juste valeur.....	(76)	(5)	8	(23)	(96)
Écart de conversion.....	(1 162)	(132)	(167)	(14)	(1 475)
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :					
Variation de la juste valeur.....	(27)	(5)	(102)	(30)	(164)
Charge d'amortissement.....	(470)	(655)	(394)	(14)	(1 533)
Au 30 septembre 2024.....	30 739 \$	14 042 \$	11 004 \$	66 \$	55 851 \$
Immobilisations en cours.....					
Au 31 décembre 2023.....	300 \$	1 617 \$	2 987 \$	12 \$	4 916 \$
Ajouts ⁴	90	411	1 774	45	2 320
Transferts dans les immobilisations corporelles.....	(3)	(564)	(978)	—	(1 545)
Cessions.....	—	(78)	—	(3)	(81)
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente.....	(1)	—	(14)	—	(15)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :					
Écart de conversion.....	(7)	(25)	(25)	—	(57)
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :					
Au 30 septembre 2024.....	379 \$	1 361 \$	3 744 \$	54 \$	5 538 \$
Total des immobilisations corporelles à la juste valeur					
Au 31 décembre 2023 ^{2, 3}	32 946 \$	16 841 \$	14 009 \$	209 \$	64 005 \$
Au 30 septembre 2024^{2, 3}.....	31 118 \$	15 403 \$	14 748 \$	120 \$	61 389 \$

¹⁾ Comprend la biomasse et la cogénération.

²⁾ Comprend des actifs au titre de droits d'utilisation non assujettis à la réévaluation de 51 millions \$ (60 millions \$ en 2023) du secteur hydroélectricité, de 248 millions \$ (284 millions \$ en 2023) du secteur énergie éolienne, de 374 millions \$ (385 millions \$ en 2023) du secteur énergie solaire et de néant (néant en 2023) dans divers.

³⁾ Comprend des terrains non assujettis à la réévaluation d'une valeur de 206 millions \$ (222 millions \$ en 2023) dans le secteur de l'hydroélectricité, de 45 millions \$ (20 millions \$ en 2023) dans le secteur de l'énergie éolienne, de 127 millions \$ (92 millions \$ en 2023) dans le secteur de l'énergie éolienne et de 1 million \$ (1 million \$ en 2023) dans divers.

⁴⁾ Comprennent les ajustements apportés aux répartitions des prix d'acquisition. Se reporter à la note 2, « Acquisitions », pour de plus amples renseignements.

Au cours de la période, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu les acquisitions des participations suivantes. Elles sont comptabilisées à titre d'acquisitions d'actifs, car elles ne représentent pas des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 :

Région	Technologie	Puissance	Montant comptabilisé en immobilisations corporelles	Participation financière d'Énergie Brookfield
États-Unis	Énergie décentralisée et stockage	140 MW	83 millions \$	20 %
États-Unis	Énergie décentralisée et stockage	127 MW	80 millions \$	25 %
Chine	Énergie éolienne	149 MW	1,3 milliard CNY (185 millions \$)	20 %
Corée du Sud	Énergie solaire	98 MW	69 milliards KRW (50 millions \$)	14 % prévu

9. EMPRUNTS

Emprunts de la société mère

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts de la société mère :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	30 septembre 2024				31 décembre 2023			
	Moyenne pondérée		Valeur comptable	Juste valeur estimée	Moyenne pondérée		Valeur comptable	Juste valeur estimée
	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)			Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)		
Facilités de crédit.....	6,6	5	100 \$	100 \$	s. o.	5	— \$	— \$
Papier commercial	5,5	<1	876	876	6,0	<1	183	183
Billets à moyen terme :								
Série 4 (150 \$ CA).....	5,8	12	111	123	5,8	13	113	121
Série 9 (400 \$ CA).....	3,8	1	296	295	3,8	1	302	297
Série 10 (500 \$ CA).....	3,6	2	370	370	3,6	3	377	366
Série 11 (475 \$ CA).....	4,3	4	351	358	4,3	5	358	353
Série 12 (475 \$ CA).....	3,4	5	351	343	3,4	6	358	335
Série 13 (300 \$ CA).....	4,3	25	222	196	4,3	26	226	201
Série 14 (425 \$ CA).....	3,3	26	314	235	3,3	27	321	240
Série 15 (400 \$ CA) ¹	5,9	8	296	328	5,9	9	303	324
Série 16 (400 \$ CA).....	5,3	9	296	316	5,3	10	302	311
Série 17 (500 \$ CA).....	5,3	29	370	383	—	—	—	—
Série 18 (300 \$ CA)	5,0	10	222	230	—	—	—	—
	4,4	12	3 199	3 177	4,3	10	2 660	2 548
Total des emprunts de la société mère			4 175	4 153 \$			2 843	2 731 \$
Ajouter : primes non amorties ²			1				2	
Déduire : coûts de financement non amortis ²			(16)				(12)	
Déduire : tranche courante.....			(1 172)				(183)	
			2 988 \$				2 650 \$	

¹⁾ Comprend un montant de 7 millions \$ (8 millions \$ en 2023) à rembourser à une entreprise associée à Brookfield. Se reporter à la note 20, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

²⁾ Les primes non amorties et les coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

Facilités de crédit et papier commercial

Au 30 septembre 2024, le papier commercial en circulation d'Énergie Brookfield totalisait 876 millions \$ (183 millions \$ en 2023).

Pour répondre aux fins générales de la société, Énergie Brookfield émet des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de la société mère, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve du service de la dette. Se reporter à la note 19, « Engagements, éventualités et garanties », pour des informations sur les lettres de crédit émises par des filiales.

Le tableau qui suit résume la portion non utilisée des facilités de crédit de la société mère :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Facilités de crédit de la société mère et des parties liées autorisées ¹	2 450 \$	2 375 \$
Emprunts tirés sur les facilités de crédit de la société mère ^{1,2}	(100)	(165)
Facilité de lettres de crédit autorisée	500	500
Lettres de crédit émises	(314)	(307)
Tranche non utilisée des facilités de crédit de la société mère	2 536 \$	2 403 \$

¹⁾ Les montants sont garantis par Énergie Brookfield.

²⁾ Se rapportent à des lettres de crédit émises sur les facilités de crédit de la société mère d'Énergie Brookfield.

Billets à moyen terme

Les emprunts de la société mère sont des obligations contractées par une filiale de financement d'Énergie Brookfield, soit Brookfield Renewable Partners ULC (« Canadian Finco ») (se reporter à la note 21, « Filiales faisant appel public à l'épargne »). Canadian Finco peut rembourser de temps à autre une partie ou la totalité des emprunts, conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Le solde est exigible à l'échéance et les intérêts sur les emprunts de la société mère sont payés semestriellement. Les billets à terme à payer par Canadian Finco sont garantis sans condition par Énergie Brookfield, Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP ») et certaines autres filiales.

Au cours du premier trimestre de 2024, Énergie Brookfield a émis des billets à moyen terme de série 17 d'un montant en capital de 400 millions \$ CA. Les billets à moyen terme portent intérêt à un taux fixe de 5,32 % et viennent à échéance le 10 janvier 2054. Les billets à moyen terme de série 17 sont des obligations vertes à l'échelle de la société mère.

Au cours du troisième trimestre de 2024, Énergie Brookfield a émis des billets à moyen terme de série 17 supplémentaires d'un montant en capital de 100 millions \$ CA.

Au cours du troisième trimestre de 2024, Énergie Brookfield a émis des billets à moyen terme de série 18 d'un montant en capital de 300 millions \$ CA. Les billets à moyen terme portent intérêt à un taux fixe de 4,96 % et viennent à échéance le 20 octobre 2034. Les billets à moyen terme de série 18 sont des obligations vertes à l'échelle de la société mère.

Emprunts sans recours

Les emprunts sans recours sont habituellement des emprunts à long terme sur des actifs précis et sans recours, libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts sans recours en Amérique du Nord et en Europe consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable indexées sur le taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), le taux Sterling Overnight Index Average (le taux « SONIA »), le taux interbancaire offert en euros (le taux « EURIBOR ») et le taux canadien des opérations de pension à un jour (le taux « CORRA »). Énergie Brookfield a recours à des swaps de taux d'intérêt en Amérique du Nord et en Europe pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts sans recours au Brésil sont assortis de taux d'intérêt variables selon la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, ou le taux du certificat de dépôt interbancaire (« CDI »), majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Colombie sont composés de taux fixes et de taux variables indexés sur l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de Banco Central de Colombia, et sur l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation stipulé par la Colombie, majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Inde constituent des dettes à taux fixe et à taux variable indexés sur le taux préférentiel du prêteur (coût marginal du taux d'emprunt (« CMTE »)). Les emprunts sans recours en Chine sont assortis de taux d'intérêt variables de la Banque populaire de Chine (« BPC »).

Énergie Brookfield a terminé son évaluation et mis en œuvre son plan de transition pour tenir compte de l'incidence des réformes et apporter les changements qui s'imposent à la suite des modifications apportées aux modalités contractuelles des emprunts à taux variable et des swaps de taux d'intérêt visant le remplacement du taux offert en dollars canadiens (« CDOR ») par le taux CORRA, ainsi que mettre à jour la désignation de ses couvertures. L'adoption n'a pas eu d'incidence importante sur la présentation de l'information financière d'Énergie Brookfield.

Au 30 septembre 2024, la réforme des taux SOFR et CORRA n'avait pas eu d'incidences importantes sur les emprunts assortis de taux d'intérêt variables contractés par Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts sans recours :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	30 septembre 2024				31 décembre 2023			
	Moyenne pondérée				Moyenne pondérée			
	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Emprunts sans recours ^{1,2}								
Hydroélectricité	7,2	9	9 040 \$	9 138 \$	7,8	9	9 468 \$	9 292 \$
Énergie éolienne	5,9	9	6 617	6 128	6,1	9	6 866	6 922
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	6,4	11	6 255	6 244	6,2	12	5 868	5 879
Énergie décentralisée et stockage	5,7	5	3 189	3 135	6,2	6	3 035	2 963
Solutions durables	6,7	1	395	395	7,0	1	1 783	1 783
Total	6,5	9	25 496 \$	25 040 \$	6,8	9	27 020 \$	26 839 \$
Ajouter : primes non amorties ³			(23)				(11)	
Déduire : coûts de financement non amortis ³			(166)				(140)	
Déduire : tranche courante			(2 754)				(4 752)	
			22 553 \$				22 117 \$	

¹⁾ Comprennent un montant de 1 185 millions \$ (2 626 millions \$ en 2023) emprunté aux termes d'une facilité de crédit-relais d'un fonds privé soutenu par Brookfield.

²⁾ Comprennent un montant de 68 millions \$ (101 millions \$ en 2023) à rembourser à une entreprise associée de Brookfield. Se reporter à la note 20, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

³⁾ Les primes non amorties et les coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

Renseignements supplémentaires

Le tableau suivant présente les variations des emprunts d'Énergie Brookfield au 30 septembre 2024 :

(EN MILLIONS)	Au 31 déc. 2023	Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net ¹	Sans effet de trésorerie				Au 30 septembre 2024
			Acquisition	Cession	Transfert dans les passifs détenus en vue de la vente	Divers ^{2,3}	
Emprunts de la société mère ...	2 833 \$	1 379	—	—	—	(52)	4 160 \$
Emprunts sans recours	26 869 \$	269	125	(39)	(1 306)	(611)	25 307 \$

¹⁾ Compte non tenu des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'élevant à 411 millions \$ se rapportant aux passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux comptabilisés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

²⁾ Comprend le change et l'amortissement de la prime et des coûts de financement non amortis.

³⁾ Comprend des emprunts sans recours d'un montant de 52 millions \$ pris en charge dans le cadre d'acquisitions d'actifs.

10. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle d'Énergie Brookfield se répartissaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	18 471 \$	18 863 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	45	55
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	2 211	2 684
Actions échangeables de BEPC	2 042	2 479
Actions privilégiées	571	583
Billets subordonnés perpétuels	738	592
	24 078 \$	25 256 \$

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

(EN MILLIONS)	Brookfield Americas Infra- structure Fund	Brookfield Infra- structure Fund II	Brookfield Infra- structure Fund III	Brookfield Infra- structure Fund IV	Brookfield Infra- structure Fund V	Brookfield Global Transition Fund I	Brookfield Global Transition Fund II	Portefeuille hydro- électrique au Canada	The Catalyst Group	Partenaires institutionnels d'Isagen	Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	Divers	Total
Au 31 décembre 2023	75 \$	2 463 \$	3 214 \$	2 411 \$	917 \$	3 682 \$	296 \$	1 288 \$	122 \$	2 704 \$	18 \$	1 673 \$	18 863 \$
Résultat net	21	(7)	10	71	92	(55)	5	13	13	58	—	(39)	182
Autres éléments du résultat global	—	(113)	(120)	(131)	(5)	(49)	6	(24)	—	(220)	(1)	13	(644)
Apports en capital	—	—	—	86	53	590	3	—	—	—	—	92	824
Remboursement de capital	—	—	—	(13)	(153)	(56)	—	—	—	—	—	—	(222)
Cession	(21)	(16)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(38)	(75)
Distributions	(31)	(48)	(81)	(17)	(32)	(4)	(55)	(34)	(6)	(122)	(1)	(63)	(494)
Divers	—	—	3	11	(5)	73	31	(1)	—	—	(1)	(74)	37
Au 30 septembre 2024	44 \$	2 279 \$	3 026 \$	2 418 \$	867 \$	4 181 \$	286 \$	1 242 \$	129 \$	2 420 \$	15 \$	1 564 \$	18 471 \$
Participations détenues par des tiers	75 %-78 %	43 %-60 %	23 %-71 %	75 %	72 %	77 %-80 %	54 %-56 %	50 %	25 %	53 %	0,3 %	0,3 %-71 %	

Participations de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield, participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield et actions échangeables de catégorie A de Brookfield Renewable Corporation détenues par des actionnaires publics et Brookfield

Brookfield, à titre de détenteur de la participation de commandité de 1 % dans BRELP, a le droit de recevoir les distributions régulières, en plus d'une distribution incitative fondée sur le montant par lequel les distributions trimestrielles dépassent les niveaux cibles. Dans la mesure où les distributions des parts de société en commandite dépassent les niveaux cibles de 0,20 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative s'est établie à 15 % de toutes les distributions au-dessus de ce seuil au 30 septembre 2024. Si les distributions des parts de société en commandite sont supérieures à 0,2253 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative équivaut alors à 25 % de toutes les distributions au-delà de ce seuil. Des distributions incitatives de respectivement 31 millions \$ et 96 millions \$ ont été déclarées au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 (respectivement 28 millions \$ et 83 millions \$ en 2023).

Les capitaux propres consolidés comprennent les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et la participation de commandité. Les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité sont détenues entièrement par Brookfield, tandis que les actions échangeables de BEPC sont détenues à 25 % par les détenteurs de Brookfield, et le reste par les actionnaires publics. Les parts de société en commandite rachetables/échangeables et les actions échangeables de BEPC donnent au porteur le droit, à son gré, de racheter respectivement ces parts ou actions pour une contrepartie en trésorerie. Puisque ce droit de rachat est assujéti au droit de premier refus d'Énergie Brookfield et qu'Énergie Brookfield peut, à son gré, régler la demande de rachat en contrepartie de parts de société en commandite qu'elle détient, à raison de une pour une, les parts de société en commandite rachetables/échangeables et les actions échangeables de BEPC sont classées à titre de capitaux propres selon IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

Les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et la participation de commandité sont présentées à titre de participations ne donnant pas le contrôle puisqu'elles sont liées à une participation dans une filiale qui n'est pas attribuable, directement ou indirectement, à Énergie Brookfield. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les porteurs d'actions échangeables de BEPC ont échangé 193 et 10 335 actions échangeables de BEPC (5 150 et 7 725 au cours des mêmes périodes en 2023) contre un nombre équivalent de parts de société en commandite d'une valeur de moins de 1 million \$ (moins de 1 million \$ en 2023). Aucune part de société en commandite rachetable/échangeable n'a été rachetée.

Les parts de société en commandite rachetables/échangeables émises par BRELP et les actions échangeables de BEPC émises par BEPC comportent les mêmes caractéristiques économiques à tous égards des parts de société en commandite émises par Énergie Brookfield, sauf en ce qui concerne le droit de rachat décrit précédemment. Les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et la participation de commandité, compte non tenu des distributions incitatives, donnent droit au résultat net et aux distributions par part équivalant à la participation par part des parts de société en commandite d'Énergie Brookfield.

Au 30 septembre 2024, 194 487 939 parts de société en commandite rachetables/échangeables (194 487 939 parts de société en commandite rachetables/échangeables au 31 décembre 2023), 179 641 191 actions échangeables de BEPC (179 651 526 actions échangeables de BEPC au 31 décembre 2023) et 3 977 260 parts de commandité (3 977 260 parts de commandité au 31 décembre 2023) étaient en circulation.

En décembre 2023, Énergie Brookfield a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite et a conclu une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions échangeables de BEPC en circulation. Énergie Brookfield est autorisée à racheter jusqu'à 14 361 497 parts de société en commandite et 8 982 586 actions échangeables de BEPC, soit 5 % de ses parts de société en commandite ainsi que de ses actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2024, ou plus tôt si Énergie Brookfield venait à terminer ses rachats avant cette date. Au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023, aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée.

Distributions

Le tableau suivant présente la répartition des distributions pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield.....	2 \$	1 \$	4 \$	3 \$
Distributions incitatives	31	28	96	83
	33	29	100	86
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	69	66	208	199
Actions échangeables de BEPC détenues par :				
Détenteurs de Brookfield	16	15	48	46
Porteurs d'actions externes	48	46	145	134
Total des actions échangeables de BEPC	64	61	193	180
	166 \$	156 \$	501 \$	465 \$

Actions privilégiées

Les actions privilégiées d'Énergie Brookfield comprenaient les actions privilégiées de catégorie A d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») suivantes :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Actions en circulation	Taux de rendement cumulatif des dividendes (%)	Date de rachat la plus rapprochée	Dividendes déclarés pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Valeur comptable aux	
				2024	2023	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Série 1 (136 \$ CA).....	6,85	3,1	Avril 2025	3 \$	3 \$	126 \$	129 \$
Série 2 (113 \$ CA) ¹ ...	3,11	7,3	Avril 2025	3	3	57	58
Série 3 (249 \$ CA).....	9,96	6,5	Juillet 2024	7	6	183	187
Série 5 (103 \$ CA).....	4,11	5,0	Avril 2018	3	3	76	77
Série 6 (175 \$ CA).....	7,00	5,0	Juillet 2018	4	5	129	132
	31,03			20 \$	20 \$	571 \$	583 \$

¹⁾ Le taux de dividende correspond à la distribution annualisée fondée sur le taux variable trimestriel le plus récent.

Au cours du trimestre, Énergie Brookfield a déclaré des distributions trimestrielles à taux fixe sur les actions privilégiées de catégorie A, série 3, pour une période de cinq ans commençant le 1^{er} août 2024 qui seront versées à un taux annuel de 6,519 %.

Les distributions versées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 se sont élevées à respectivement 7 millions \$ et 20 millions \$ (respectivement 7 millions \$ et 20 millions \$ en 2023).

Les actions privilégiées de catégorie A ne sont assorties d'aucune date d'échéance fixe et ne peuvent être rachetées au gré des porteurs. Au 30 septembre 2024, aucune des actions privilégiées de catégorie A, série 5 et série 6, émises n'avait été rachetée par Actions privilégiées ERB.

En décembre 2023, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Actions privilégiées ERB lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de catégorie A en circulation, soit jusqu'au 17 décembre 2024 ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Actions privilégiées ERB est autorisée à racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A. Les actionnaires peuvent obtenir sans frais une copie de l'avis d'intention en communiquant avec Énergie Brookfield. Aucune action privilégiée de catégorie A n'a été rachetée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023.

Billets subordonnés perpétuels

Le tableau suivant présente la composition des billets subordonnés perpétuels d'Énergie Brookfield :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)				Charge d'intérêt pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Valeur comptable aux	
Date d'émission	Billets en circulation	Taux d'intérêt (%)	Date de rachat la plus rapprochée	2024	2023	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Avril 2021	14,0	4,63	Avril 2026	12 \$	12 \$	340 \$	340 \$
Décembre 2021	10,4	4,88	Décembre 2026	10	10	252	252
Mars 2024	6,00	7,25	Mars 2029	5	—	146	—
	<u>30,4</u>			<u>27 \$</u>	<u>22 \$</u>	<u>738 \$</u>	<u>592 \$</u>

Au cours du premier trimestre de 2024, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., filiale entièrement détenue par Énergie Brookfield, a émis des billets subordonnés perpétuels d'une valeur de 150 millions \$ à un taux fixe de 7,25 %.

Les distributions versées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 se sont élevées à respectivement 10 millions \$ et 27 millions \$ (respectivement 8 millions \$ et 22 millions \$ en 2023).

11. CAPITAUX PROPRES DES COMMANDITAIRES DÉTENANT DES PARTS PRIVILÉGIÉES

Les capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées d'Énergie Brookfield sont composés des parts privilégiées de catégorie A présentées comme suit :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)				Distributions déclarées pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Valeur comptable aux	
Actions en circulation	Taux de rendement cumulatif des distributions (%)	Date de rachat permise la plus rapprochée		2024	2023	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Série 7 (175 \$ CA).....	7,00	5,50	Janvier 2026	5	5	128	128
Série 13 (250 \$ CA).....	10,00	6,05	Avril 2028	9	7	196	196
Série 15 (175 \$ CA).....	—	5,75	Avril 2024	2	6	—	126
Série 17 (200 \$)	8,00	5,25	Mars 2025	8	8	195	195
Série 18 (150 \$ CA).....	6,00	5,50	Avril 2027	5	5	115	115
	<u>31,00</u>			<u>29 \$</u>	<u>31 \$</u>	<u>634 \$</u>	<u>760 \$</u>

Les distributions versées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 se sont élevées à respectivement 9 millions \$ et 29 millions \$ (respectivement 11 millions \$ et 31 millions \$ en 2023).

Au cours du deuxième trimestre de 2024, Énergie Brookfield a racheté toutes les parts de société en commandite privilégiées de série 15 en circulation en contrepartie de 175 millions \$ CA.

Parts de société en commandite privilégiées de catégorie A – offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2023, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Énergie Brookfield lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 17 décembre 2024, ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Énergie Brookfield peut racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries de parts de société en commandite privilégiées de catégorie A. Les porteurs de parts peuvent obtenir sans frais une copie de l'avis en communiquant avec Énergie Brookfield. Aucune part n'a été rachetée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023.

12. CAPITAUX PROPRES DES COMMANDITAIRES

Capitaux propres des commanditaires

Au 30 septembre 2024, un total de 285 111 229 parts de société en commandite étaient en circulation (287 164 340 parts de société en commandite au 31 décembre 2023) dont 74 339 049 parts de société en commandite (74 339 049 parts de société en commandite au 31 décembre 2023) étaient détenues par les détenteurs de Brookfield. Brookfield détient toutes les participations de commandité dans Énergie Brookfield, ce qui représentait une participation de 0,01 %.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, un total de respectivement 58 696 et 216 208 parts de société en commandite (respectivement 93 728 et 231 007 parts de société en commandite en 2023) ont été émises dans le cadre du programme de réinvestissement des distributions, pour une valeur totale de respectivement 2 millions \$ et 6 millions \$ (respectivement 2 millions \$ et 6 millions \$ en 2023).

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les porteurs d'actions échangeables de BEPC ont échangé respectivement 193 et 10 335 actions échangeables de BEPC (respectivement 5 150 et 7 725 actions en 2023), contre un nombre équivalent de parts de société en commandite d'une valeur de moins de 1 million \$ (moins de 1 million \$ en 2023).

Au 30 septembre 2024, les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte d'environ 48 % d'Énergie Brookfield, compte tenu d'un échange intégral. Les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte de 313 640 823 parts de société en commandite, parts de société en commandite rachetables/échangeables. La participation restante est détenue par des investisseurs publics.

Compte non tenu d'un échange intégral, les détenteurs de Brookfield détenaient au 30 septembre 2024 une participation directe et indirecte de société en commandite de 26 % dans Énergie Brookfield, une participation directe de 41 % dans BRELP découlant de la détention de parts de société en commandite rachetables/échangeables, une participation directe de commandité de 1 % dans BRELP et une participation directe et indirecte de 25 % dans les actions échangeables de BEPC.

En décembre 2023, Énergie Brookfield a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite et ses actions échangeables de BEPC en circulation. Énergie Brookfield est autorisée à racheter jusqu'à 14 361 497 parts de société en commandite et 8 982 586 actions échangeables de BEPC, soit 5 % de ses parts de société en commandite ainsi que de ses actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2024, ou plus tôt si Énergie Brookfield venait à terminer ses rachats avant cette date. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement néant et 2 279 654 parts de société en commandite ont été rachetées (respectivement 469 300 et 469 300 parts de société en commandite en 2023), pour un coût total de respectivement néant et 52 millions \$ (respectivement 12 millions \$ et 12 millions \$ en 2023). Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement néant et 2 279 654 parts de société en commandite ont été annulées (respectivement 469 300 et 469 300 parts de société en commandite en 2023). Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023.

Distributions

Le tableau suivant présente la répartition des distributions pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Détenteurs de Brookfield	27 \$	24 \$	80 \$	72 \$
Porteurs de parts de société en commandite externes	74	73	225	214
	101 \$	97 \$	305 \$	286 \$

En février 2024, les distributions aux porteurs de parts sont passées à 1,42 \$ par part de société en commandite sur une base annualisée, soit une hausse de 0,07 \$ par part de société en commandite, qui a pris effet pour la distribution versée en mars 2024.

Les distributions versées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 se sont élevées à respectivement 100 millions \$ et 299 millions \$ (respectivement 93 millions \$ et 275 millions \$ en 2023).

13. GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement du goodwill :

(EN MILLIONS)	Total
Solde au 31 décembre 2023	1 944 \$
Ajustements apportés au calcul des acquisitions.....	122
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises.....	25
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente.....	(63)
Écart de conversion et autres.....	(46)
Solde au 30 septembre 2024	1 982 \$

14. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les variations des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence d'Énergie Brookfield pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024
Solde au début de l'exercice	2 546 \$
Participation.....	99
Quote-part du résultat net.....	(70)
Quote-part des autres éléments du résultat global	53
Dividendes reçus.....	(12)
Écart de conversion et autres.....	12
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente.....	(450)
Solde au 30 septembre 2024	2 178 \$

Au cours du deuxième et du troisième trimestres de 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a souscrit des actions additionnelles d'une entreprise de développement de production décentralisée en Espagne et au Mexique. La souscription additionnelle a fait passer la participation totale à 50 % (montant net de 10,0 % pour Énergie Brookfield).

Le tableau suivant présente les participations et la valeur comptable des investissements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et des coentreprises, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

	Participation		Valeur comptable	
	30 septembre 2024	31 décembre 2023	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Hydroélectricité	14 %-50 %	14 %-50 %	222 \$	225 \$
Énergie éolienne	25 %-50 %	25 %-50 %	176	159
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	25 %-65 %	25 %-65 %	282	304
Énergie décentralisée et stockage	25 %-50 %	25 %-50 %	677	1 049
Solutions durables.....	4 %-49 %	4 %-49 %	821	809
			2 178 \$	2 546 \$

15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie d'Énergie Brookfield se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie.....	840 \$	821 \$
Liquidités soumises à des restrictions.....	360	251
Dépôts à court terme.....	66	69
	1 266 \$	1 141 \$

16. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions d'Énergie Brookfield se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Activités	307 \$	299 \$
Dépenses d'investissement et projets de développement.....	35	13
Obligations liées au crédit	109	79
Total.....	451	391
Moins : tranche non courante	(117)	(81)
Tranche courante	334 \$	310 \$

17. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants d'Énergie Brookfield se composaient des éléments suivants :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients.....	748 \$	662 \$
Dépôts affectés en garantie ¹	126	178
Charges payées d'avance et créances diverses	149	127
Stocks	137	111
Taxes de vente à recouvrer	85	94
Dépôts à court terme et avances	109	23
Tranche courante de l'actif sur contrat	66	61
Impôts à recevoir	46	74
Autres créances à court terme.....	195	187
	1 661 \$	1 517 \$

¹⁾ Les dépôts affectés en garantie sont associés à des contrats d'énergie dérivés qu'Énergie Brookfield conclut en vue de réduire son exposition aux prix de l'électricité sur les marchés de gros au moment de la vente future de sa production non visée par contrat, conformément à la stratégie de gestion des risques d'Énergie Brookfield.

Énergie Brookfield reçoit essentiellement des paiements mensuels provenant des produits tirés des conventions d'achat d'électricité facturées et n'avait pas de créances clients en souffrance à la date de clôture. Les créances découlant de contrats conclus avec les clients sont comptabilisées dans les créances clients.

18. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres crédateurs d'Énergie Brookfield étaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Créditeurs liés aux activités d'exploitation.....	525 \$	603 \$
Dettes fournisseurs	511	388
Intérêts à payer sur des emprunts.....	289	301
Distributions à verser aux porteurs de parts de société en commandite, distributions à verser sur les parts de société en commandite privilégiées, dividendes à payer sur actions privilégiées, distributions à verser sur billets subordonnés perpétuels et dividendes à payer sur actions échangeables ¹	60	58
Tranche à court terme des obligations locatives	36	41
Tranche courante du passif sur contrat	43	35
Impôts à payer	13	41
Divers	62	72
	1 539 \$	1 539 \$

¹⁾ Ne comprennent que les montants à payer aux porteurs de parts de société en commandite externes et aux porteurs d'actions échangeables de BEPC. Les montants à payer à Brookfield sont compris dans les montants à payer à des parties liées.

19. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Engagements

Dans le cours de leurs activités, Énergie Brookfield et ses filiales sont parties à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2089.

Dans le cours normal des activités, Énergie Brookfield prendra des engagements au titre des dépenses d'investissement qui concernent principalement des coûts engagés dans le cadre de projets d'initiatives de croissance divers. Au 30 septembre 2024, Énergie Brookfield avait pris des engagements au titre des dépenses d'investissement en cours totalisant 3 668 millions \$ (2 783 millions \$ au 31 décembre 2023). De ce montant, une tranche de 1 133 millions \$ est exigible en 2024, une tranche de 2 106 millions \$, en 2025, une tranche de 426 millions \$, de 2026 à 2028, et une tranche de 3 millions \$ par la suite.

Le tableau suivant présente la liste des actifs et des portefeuilles d'actifs qu'Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels, a convenu d'acquérir sous réserve des conditions de clôture habituelles, au 30 septembre 2024 :

Région	Technologie	Puissance	Contrepartie	Participation financière d'Énergie Brookfield	Clôture prévue
Chine	Énergie éolienne	Développement de 102 MW	93 millions \$ CNY (13 millions \$)	20 %	T4 2024
Chine	Énergie éolienne	Développement de 201 MW	606 millions \$ CNY (85 millions \$)	20 %	T4 2024
Brésil	Énergie décentralisée et stockage	Développement de 829 MW et exploitation de 13 MW	334 millions R\$ (58 millions \$)	20 %	De 2024 à 2026
Europe	Divers	Développement de 23 GW et exploitation de 5 GW	39,85 € par action, compte tenu d'une valeur de l'entreprise de 6,1 milliards € (6,7 milliards \$) pour la totalité de Neoen	Jusqu'à 540 millions \$	T4 2024
Australie	Divers	Développement de 2 GW et exploitation de 55 MW	245 millions \$ AU (166 millions \$)	15 %	T4 2024

Une partie intégrante de la stratégie d'Énergie Brookfield consiste à participer avec des partenaires institutionnels à des fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield qui ciblent des acquisitions correspondant au profil d'Énergie Brookfield. Dans le cours normal de ses activités, Énergie Brookfield s'est engagée auprès de fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield à participer à ces acquisitions cibles dans l'avenir, lorsque celles-ci auront été identifiées, le cas échéant. De temps à autre, afin de permettre que les activités d'investissement soient réalisées rapidement et de façon efficace, Énergie Brookfield financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), Énergie Brookfield et des co-investisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Éventualités

Énergie Brookfield et ses filiales font l'objet d'actions en justice, d'arbitrages et de poursuites dans le cours normal de leurs activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces actions en justice et poursuites, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière consolidée d'Énergie Brookfield ou sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Énergie Brookfield, au nom des filiales d'Énergie Brookfield, et les filiales elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement. L'activité relative aux lettres de crédit émises par Énergie Brookfield est décrite à la note 9, « Emprunts ».

Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, et à l'achèvement des travaux de construction et au rendement dans la mesure où elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II, Brookfield Infrastructure Fund III, Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Infrastructure Fund V, Fonds de transition mondiale de Brookfield et Brookfield Global Transition Fund II. Les filiales d'Énergie Brookfield ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, et à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels, et ses filiales se présentaient comme suit aux :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels	93 \$	100 \$
Filiales d'Énergie Brookfield	1 811	2 026
	1 904 \$	2 126 \$

Garanties

Dans le cours normal de leurs activités, Énergie Brookfield et ses filiales signent des conventions prévoyant l'indemnisation et des garanties à l'égard de tiers dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, d'activités de commercialisation d'électricité comme les conventions d'achat et de vente, les swaps, les facilités de crédit de certains fonds privés de Brookfield, et qui sont également garantis par les capitaux engagés de nos partenaires institutionnels tiers, ainsi que de ventes et d'achats d'actifs et de services. Énergie Brookfield a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation empêche Énergie Brookfield de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle. Énergie Brookfield et ses filiales n'ont jamais versé de montant important aux termes de telles conventions d'indemnisation.

20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées d'Énergie Brookfield sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont principalement effectuées avec Brookfield.

Brookfield Corporation a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2024, et les montants empruntés portent intérêt au taux SOFR, majoré d'une marge. Au cours du trimestre, aucun montant n'avait été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée et consentie par Brookfield Corporation. Celle-ci peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès d'Énergie Brookfield qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Au 30 septembre 2024, aucuns fonds n'avaient été déposés auprès d'Énergie Brookfield (néant au 31 décembre 2023). La charge d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable et le dépôt de Brookfield Corporation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 se sont établis à néant (néant en 2023).

De temps à autre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent participer à des campagnes de mobilisation de capitaux d'Énergie Brookfield. Ces financements étant généralement octroyés au taux du marché, au 30 septembre 2024, Brookfield Wealth Solutions détenait une créance de 68 millions \$ au titre d'emprunts sans recours (101 millions \$ au 31 décembre 2023) et une créance de 7 millions \$ au titre d'emprunts de la société mère (8 millions \$ au 31 décembre 2023). En outre, Brookfield Wealth Solutions a souscrit un financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux de 16 millions \$ (2 millions \$ au 31 décembre 2023) ainsi que des capitaux propres des commanditaires privilégiés d'un montant de 11 millions \$ (11 millions \$ au 31 décembre 2023). Au 30 septembre 2024, Énergie Brookfield avait contracté des emprunts de 431 millions \$ (450 millions \$ au 31 décembre 2023) auprès de Brookfield Wealth Solutions, lesquels étaient classés comme des montants à payer aux parties liées.

Au cours du troisième trimestre de 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 50 % dans un portefeuille d'actifs éoliens aux États-Unis d'une puissance de 845 MW pour un montant d'environ 400 millions \$ (montant net d'environ 100 millions \$ pour Énergie Brookfield) à une société affiliée de Brookfield, dont une tranche de 25 % a été vendue à une société affiliée de Brookfield à une valeur équivalente à celle convenue avec le tiers qui a acquis la participation de 25 % restante du portefeuille dans le cadre de la transaction. Énergie Brookfield conservera le contrôle du portefeuille après la vente partielle.

Après la fin du trimestre, BEPC, Énergie Brookfield, Brookfield Corporation et 1505127 B.C. Ltd. (la « nouvelle BEPC ») ont conclu une convention (la « convention d'arrangement ») en vue de réaliser une réorganisation (l'« arrangement ») qui permet de conserver les avantages de la structure d'entreprise d'Énergie Brookfield, tout en répondant aux modifications proposées de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui devraient entraîner des coûts supplémentaires pour BEPC si aucune mesure n'est prise. L'arrangement devrait prévoir un report d'impôt pour la grande majorité des investisseurs, y compris les actionnaires du Canada et des États-Unis. Conformément à l'arrangement, les actionnaires de BEPC continueront de détenir des titres équivalents sur le plan économique qui offrira les mêmes avantages économiques et sera soumis au même processus de gouvernance qu'un placement dans Énergie Brookfield à l'heure actuelle.

Conformément à l'arrangement, entre autres, i) les porteurs d'actions échangeables de BEPC se verront remettre une (1) nouvelle action à droit de vote subalterne échangeable du capital de la nouvelle BEPC (les « nouvelles actions échangeables ») pour chaque action échangeable de BEPC détenue; ii) les statuts de BEPC seront modifiés pour créer des actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A.1 (les « actions de catégorie A.1 ») et des actions sans droit de vote échangeables de catégorie A.2 (les « actions de catégorie A.2 »); iii) la nouvelle BEPC transférera les actions échangeables de BEPC qu'elle reçoit des actionnaires publics à la société en échange d'actions de catégorie A.1, et Brookfield Corporation et ses filiales transféreront leurs actions échangeables de BEPC à BEPC en échange d'actions de catégorie A.2; iv) les actions échangeables de BEPC seront annulées; v) la nouvelle BEPC sera renommée « Brookfield Renewable Corporation » et BEPC sera renommée « Brookfield Renewable Holdings Corporation »; et vi) les nouvelles actions échangeables seront inscrites et affichées à la cote de la Bourse de New York et de la Bourse de Toronto, sous le symbole « BEPC » (le symbole actuel de la société).

L'arrangement demeure assujéti à la réception de l'approbation du tribunal et des actionnaires, ainsi qu'à la satisfaction de certaines conditions habituelles, et devrait être conclu au quatrième trimestre de 2024.

Le tableau suivant présente les conventions et les transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Produits				
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	4 \$	— \$	12 \$	12 \$
Coûts d'exploitation directs				
Frais de commercialisation de l'énergie et autres services	(4) \$	(2) \$	(9) \$	(7) \$
Charge d'intérêts				
Emprunts	(22) \$	(9) \$	(49) \$	(21) \$
Désactualisation du solde des contrats	(4)	(3)	(21)	(18)
	(26) \$	(12) \$	(70) \$	(39) \$
Autres				
Produit tiré des distributions	— \$	2 \$	3 \$	7 \$
Autres services entre parties liées	(3)	(4)	(1)	(3)
Profit sur les instruments financiers	1	13	3	22
Coûts de service de gestion	(59) \$	(43) \$	(157) \$	(155) \$

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière :

(EN MILLIONS)	Partie liée	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Actifs courants			
Créances clients et autres actifs courants			
Actif sur contrat	Brookfield.....	66 \$	61 \$
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield ¹	264	1 386
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	17	57
		281	1 443
Actifs détenus en vue de la vente	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	134	—
Actifs non courants			
Actifs liés aux instruments financiers	Brookfield.....	—	170
Autres actifs non courants			
Actif sur contrat	Brookfield.....	274	314
Montants à recevoir de parties liées	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	9	135
Passifs courants			
Passif sur contrat	Brookfield.....	43	35
Passifs liés à des instruments financiers	Brookfield Wealth Solutions.....	—	2
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield ²	606	541
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	10	13
	Brookfield Wealth Solutions.....	229	242
Distributions à verser sur les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité	Brookfield.....	42	39
		887	835
Passifs détenus en vue de la vente	Brookfield.....	33	—
Passifs non courants			
Passifs liés à des instruments financiers	Brookfield Wealth Solutions.....	16	2
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield ²	451	496
	Brookfield Wealth Solutions.....	203	208
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	27	1
		681	705
Emprunts de la société mère	Brookfield Wealth Solutions.....	7	8
Emprunts sans recours	Brookfield Wealth Solutions.....	68	101
Autres passifs non courants			
Passif sur contrat	Brookfield.....	685	680
Capitaux propres			
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	Brookfield Wealth Solutions.....	11 \$	11 \$

¹⁾ Comprennent des montants à recevoir de 191 millions \$ (1 328 millions \$ en 2023) aux termes de la facilité de crédit de Brookfield Global Transition Fund.

²⁾ Comprennent des montants à payer de respectivement néant (6 millions \$ en 2023), 78 millions \$ (81 millions \$ en 2023) et 317 millions \$ (307 millions \$ en 2023) aux termes des facilités de crédit de Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Global Transition Fund I et Brookfield Global Transition Fund II.

21. FILIALES FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Les tableaux suivants présentent les informations financières résumées consolidées relatives à Énergie Brookfield, Actions privilégiées ERB et Canadian Finco :

(EN MILLIONS)	Énergie Brookfield ¹	Actions privilégiées ERB	Canadian Finco	Entités de soutien au crédit des filiales ²	Autres filiales ^{1,3}	Ajustements de consolidation ⁴	Énergie Brookfield (données consolidées)
Au 30 septembre 2024							
Actifs courants	41 \$	392 \$	3 252 \$	305 \$	6 473 \$	(3 979) \$	6 484 \$
Actifs non courants	3 918	241	2	39 246	68 585	(43 303)	68 689
Passifs courants	79	8	346	7 413	7 453	(6 415)	8 884
Passifs non courants	—	—	2 888	154	35 294	—	38 336
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	—	—	—	—	18 471	—	18 471
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	—	—	—	2 211	—	—	2 211
Actions échangeables de BEPC	—	—	—	—	2 042	—	2 042
Actions privilégiées	—	571	—	—	—	—	571
Billets subordonnés perpétuels	—	—	—	738	—	—	738
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	634	—	—	639	—	(639)	634
Au 31 décembre 2023							
Actifs courants	65 \$	400 \$	2 695 \$	790 \$	4 611 \$	(3 951) \$	4 610 \$
Actifs non courants	4 735	246	2	44 239	71 435	(49 139)	71 518
Passifs courants	72	8	32	8 406	7 658	(8 138)	8 038
Passifs non courants	—	—	2 650	56	35 405	—	38 111
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	—	—	—	—	18 863	—	18 863
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	—	—	—	2 684	—	—	2 684
Actions échangeables de BEPC	—	—	—	—	2 479	—	2 479
Actions privilégiées	—	583	—	—	—	—	583
Billets subordonnés perpétuels	—	—	—	592	—	—	592
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	760	—	—	765	—	(765)	760

¹⁾ Comprennent les participations dans les filiales comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

²⁾ Comprennent BRELP, BRP Bermuda Holdings I Limited, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., Brookfield BRP Europe Holdings Limited, Brookfield Renewable Investments Limited et BEP Subco Inc., collectivement les « entités de soutien au crédit des filiales ».

³⁾ Comprennent des filiales d'Énergie Brookfield autres qu'Actions privilégiées ERB, Canadian Finco et les entités de soutien au crédit des filiales.

⁴⁾ Comprennent l'élimination des transactions et soldes intersociétés nécessaires afin de présenter Énergie Brookfield sur une base consolidée.

(EN MILLIONS)	Énergie Brookfield ¹	Actions privilégiées ERB	Canadian Finco	Entités de soutien au crédit des filiales ²	Autres filiales ^{1, 3}	Ajustements de consolidation ⁴	Énergie Brookfield (données consolidées)
Trimestre clos le 30 septembre 2024							
Produits	— \$	— \$	— \$	— \$	1 470 \$	— \$	1 470 \$
Résultat net	(83)	—	1	(603)	257	389	(39)
Trimestre clos le 30 septembre 2023							
Produits.....	— \$	— \$	— \$	— \$	1 179 \$	— \$	1 179 \$
Résultat net.....	(30)	—	—	(332)	444	(58)	24
Période de neuf mois close le 30 septembre 2024							
Produits	— \$	— \$	— \$	— \$	4 444 \$	— \$	4 444 \$
Résultat net	(209)	—	1	(1 489)	656	844	(197)
Période de neuf mois close le 30 septembre 2023							
Produits.....	— \$	— \$	— \$	— \$	3 715 \$	— \$	3 715 \$
Résultat net.....	(64)	—	2	(793)	1 221	(14)	352

¹⁾ Comprennent les participations dans les filiales comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

²⁾ Comprennent BRELP, BRP Bermuda Holdings I Limited, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., Brookfield BRP Europe Holdings Limited, Brookfield Renewable Investments et BEP Subco Inc., collectivement les « entités de soutien au crédit des filiales ».

³⁾ Comprennent des filiales d'Énergie Brookfield autres qu'Actions privilégiées ERB, Canadian Finco et les entités de soutien au crédit des filiales.

⁴⁾ Comprennent l'élimination des transactions et soldes intersociétés nécessaires afin de présenter Énergie Brookfield sur une base consolidée.

Se reporter à la note 9, « Emprunts », pour de plus amples renseignements concernant les emprunts à moyen terme consentis par Canadian Finco. Se reporter à la note 10, « Participations ne donnant pas le contrôle », pour de plus amples renseignements concernant les actions privilégiées de catégorie A émises par Actions privilégiées ERB.

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a acquis une participation de 68 % dans une plateforme de production décentralisée cotée en Bourse comportant des actifs en exploitation d'environ 200 MW et un portefeuille de 450 MW au Royaume-Uni pour environ 85 millions £ (109 millions \$) (montant net de 17 millions £ (22 millions \$) pour Énergie Brookfield).

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield a accru sa participation dans une entreprise spécialisée dans les services nucléaires pour la porter d'environ 10,1 % à 10,8 % pour 38 millions \$.

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de la dissolution d'une coentreprise existante dans un portefeuille d'actifs de production décentralisée de 1 020 MW en Chine. Une fois la dissolution achevée, Énergie Brookfield prévoit contrôler un portefeuille d'actifs de production décentralisée d'environ 541 MW. Cette transaction devrait être conclue au quatrième trimestre de 2024 et est soumise aux conditions de clôture habituelles.

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield a acquis la participation de 50 % restante dans une coentreprise de gestion et de développement de production décentralisée en Chine pour environ 50 millions \$ CNY (7 millions \$).

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de conclure un partenariat avec un chef de file mondial dans le développement d'énergie éolienne en mer en vue d'acquérir une participation de 12 % dans un portefeuille d'actifs en exploitation au Royaume-Uni d'une capacité d'environ 3,5 GW pour une valeur d'entreprise d'environ 2,3 milliards \$ (montant net de 570 millions \$ pour Énergie Brookfield). Cette transaction devrait être conclue au quatrième trimestre de 2024 et est soumise aux conditions de clôture habituelles.

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de la vente d'un portefeuille d'actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 1,6 GW. Cette transaction devrait être conclue au premier trimestre de 2025 et de 2026 et est soumise aux conditions de clôture habituelles.

INFORMATION GÉNÉRALE

Bureau principal

73 Front Street
5th Floor
Hamilton, HM12
Bermudes
Téléphone : 441 294-3304
<https://bep.brookfield.com>

Dirigeants de Brookfield Canada Renewable Manager LP., fournisseur de services de Brookfield Renewable Partners L.P.

Connor Teskey
Chef de la direction

Wyatt Hartley
Chef de la direction des finances

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue
8th floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Téléphone (sans frais) : 1 800 564-6253
Télécopieur (sans frais) : 1 888 453-0330
www.computershare.com

Administrateurs du commandité de Brookfield Renewable Partners L.P.

Jeffrey Blidner
Scott Cutler
D^{re} Sarah Deasley
Nancy Dorn
Lou Maroun
Stephen Westwell
Patricia Zuccotti

Symboles boursiers

NYSE : BEP (parts de société en commandite)
TSX : BEP.UN (parts de société en commandite)
NYSE : BEPC (actions échangeables)
TSX : BEPC (actions échangeables)
TSX : BEP.PR.G (parts de société en commandite privilégiées, série 7)
TSX : BEP.PR.M (parts de société en commandite privilégiées, série 13)
NYSE : BEP.PR.A (parts de société en commandite privilégiées, série 17)
TSX : BEP.PR.R (parts de société en commandite privilégiées, série 18)
TSX : BRF.PR.A (actions privilégiées, série 1)
TSX : BRF.PR.B (actions privilégiées, série 2)
TSX : BRF.PR.C (actions privilégiées, série 3)
TSX : BRF.PR.E (actions privilégiées, série 5)
TSX : BRF.PR.F (actions privilégiées, série 6)
NYSE : BEPH (billets subordonnés perpétuels)
NYSE : BEPI (billets subordonnés perpétuels)
NYSE : BEPJ (billets subordonnés perpétuels)

Information pour les investisseurs

Pour en savoir plus sur Énergie Brookfield, visitez l'adresse <https://bep.brookfield.com>. Vous pouvez également consulter en ligne le rapport annuel et le formulaire 20-F de 2023. Pour obtenir des informations à jour et détaillées, visitez notre section « Nouvelles ».

Des renseignements financiers additionnels ont été transmis électroniquement à divers organismes de réglementation des valeurs mobilières par l'intermédiaire d'EDGAR aux États-Unis, à l'adresse www.sec.gov, et par l'intermédiaire de SEDAR+ au Canada, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les actionnaires peuvent acheminer leurs demandes de renseignements au service des Relations avec les investisseurs, en composant le 416 649-8172 ou en écrivant à l'adresse enquiries@brookfieldrenewable.com.

Brookfield Renewable Partners L.P.

bep.brookfield.com

NYSE: BEP

TSX: BEP.UN